

# Plate Forme Paysanne du Niger

**De la SDR / 2003 à l'Initiative 3N/ 2012) :  
la participation des OP**

*Par Idrissa Moumouni*



**Atelier de réflexion et de formation sur les  
politiques agricoles et commerciales régionales**

***Lomé, du 4 au 7 avril 2012***



# PARTICULARITE DU NIGER

## Trois (3) faits majeurs en matière de développement du secteur rural au Niger

1. La Stratégie de Développement Rural à partir de 2003
2. Le PNIA-P/SDR à partir de 2009
3. L'initiative 3N « les nigériens nourrissent les nigériens » à partir de 2011 »





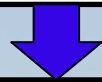
# Processus d'élaboration de la SDR →

## Rappel

- Validation de la SRP en 2001
  - Constat d'une insuffisante prise en compte des enjeux du développement rural dans le Document de la SRP (DSRP) ;
  - Nécessité de mettre à jour et de fédérer les stratégies déjà élaborées.
  - Défis du secteur: Assurer la sécurité alimentaire et moteur de croissance économique du pays
  - Enjeux du secteur : enjeux de production, enjeux économiques, enjeux institutionnels

# Processus d'élaboration de la SDR →

**Novembre 2003** / La SDR adoptée par décret, en tant que **déclinaison sectorielle** de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) à l'issue d'un **long processus participatif** qui a impliqué **tous les acteurs** du secteur.



**Octobre 2006** / adoption par décret du plan d'action de la SDR. La SDR ainsi que son plan d'action constituent ainsi **l'unique cadre de référence** pour l'Etat du Niger et tous les acteurs de développement.



**Novembre 2008** / Atelier national de validation des orientations pour la **Régionalisation de la SDR** définies à l'issue d'un processus participatif, incluant la réalisation d'une étude préalable dans chacune des 8 régions du pays.



**Depuis 2010** / Elaboration des Plans d'actions régionaux de la SDR. L'option choisie pour la régionalisation de la SDR est le « **Plan d'action triennal** ». Les PAR s'orientent largement au Plan d'action national de la SDR



# Processus d'élaboration du PNIA →

**Septembre 2009** / Table ronde **sur le PNIA** du Niger qui s'intitule PNIA-P/SDR. A cette occasion une « **Charte nationale Ecowap/PDDAA** pour soutenir la mise en œuvre de la SDR » a été officiellement signé.



**Juin 2010** / Présentation d'une première version du Plan d'investissement et la budgétisation des besoins en ressources externes à la réunion de Dakar



**Juillet 2010** / Restitution par le SE de la SDR des résultats de la réunion de Dakar et de la présentation du Plan d'Investissement.



**Décembre 2010** / Validation de la version finale du Plan d'investissement lors du « business meeting » à Niamey.

# Organes de participation et concertation de la SDR/PNIA

## Deux organes de décision

- Le comité interministériel de **pilotage** (CIP/SDR) composé des ministres du secteur rural (7). **Les OPA ne sont pas associées et n'ont jamais reçu de documents relatifs à ce comité.**
- Le cadre de concertation Etat / Partenaires techniques et financiers (CEP). Une vingtaine de partenaires participent à l'animation de ce cadre de concertation avec comme chef de file la Délégation de l'Union Européenne. **Les OPA ne sont pas associées et n'ont jamais reçu de documents relatifs à ce comité.**

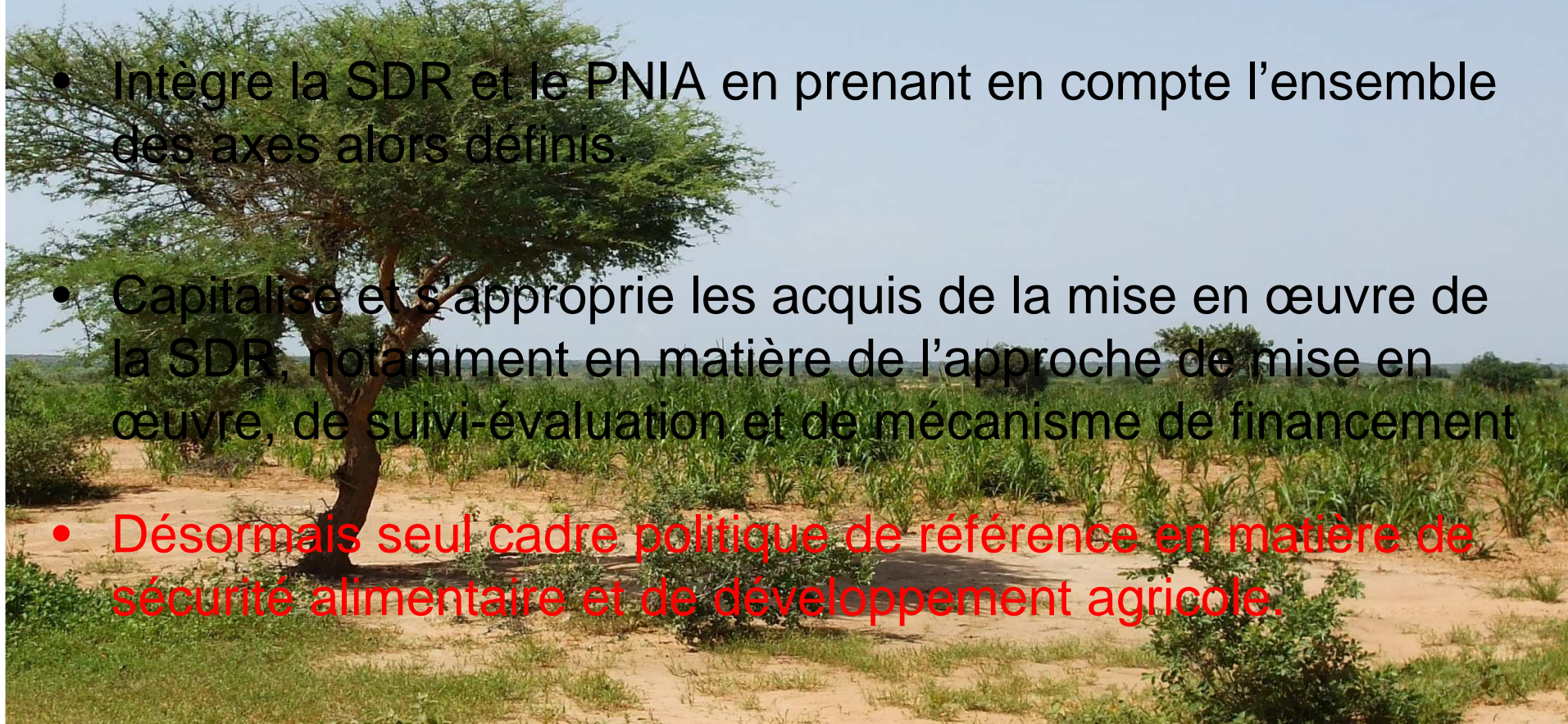
## Deux organes techniques

- Le Comité technique développement rural (**CT-DR**) : structure de concertation entre tous les acteurs du développement rural
- Le Secrétariat Exécutif de la SDR (**SE/SDR**)



# L'initiative 3N

- Il s'agit pour le Niger à l'horizon 2035 d'éliminer les causes structurelles de l'insécurité alimentaire, de minimiser l'impact des chocs extérieurs et des crises alimentaires pour un développement harmonieux
- Intègre la SDR et le PNIA en prenant en compte l'ensemble des axes alors définis.
- Capitalise et s'approprie les acquis de la mise en œuvre de la SDR, notamment en matière de l'approche de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de mécanisme de financement
- Désormais seul cadre politique de référence en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole.





# i3N : Actions réalisées depuis 2011

- **Création du Haut Commissariat à l'Initiative 3N.**  
coordination, animation, mobilisation des financements suivi et évaluation.
- **Décembre 2011 - janvier 2012 : Elaboration d'un projet de cadre stratégique de l'initiative 3N.** Ce document a été restitué aux différents groupes d'acteurs des 8 régions
- **Février 2012 : Consultation des groupes d'acteurs sur les mécanismes de mise en œuvre de l'i3N avec l'appui du FIDA et de la FAO**
- **22 mars 2012 : Atelier national de validation du cadre stratégique vision 2035 et du plan d'action 2011-2015**



# ANALYSE PNIA-P/SDR

## Des limites dans le contenu

Cadre de référence nationale et

Absence de vision à l'horizon 2015 et imprécision de certains objectifs et résultats ne permettent pas de mesurer a posteriori les changements suggérés

Des options définies au niveau régional à réaffirmer clairement

Les OP souhaitent que certaines options présent au niveau régional, notamment l'Ecowap, soient mieux exprimées et affirmées dans le document du Niger (soutien à l'EF et principe souveraineté alimentaire)

Objectifs prioritaires et plan de financement

Les interventions seront concentrées sur l'augmentation et la sécurisation de la production agricole. La répartition des financements, ne traduit un **bon équilibre entre les différents programmes. CGT 57% et VIH-SIDA 15% = 64%**

Du cas particulier des OP

- En matière de renforcement de capacité, le document a tendance à privilégier les institutions publiques et beaucoup moins les organisations rurales.
- Les rôles et responsabilités des autres parties prenantes du PNIA/P ne sont pas décrits. Cette lacune ne permet pas au PNIA/P d'être cohérent avec les principes de participation, d'inclusion et de coresponsabilité prônés par ECOWAP.



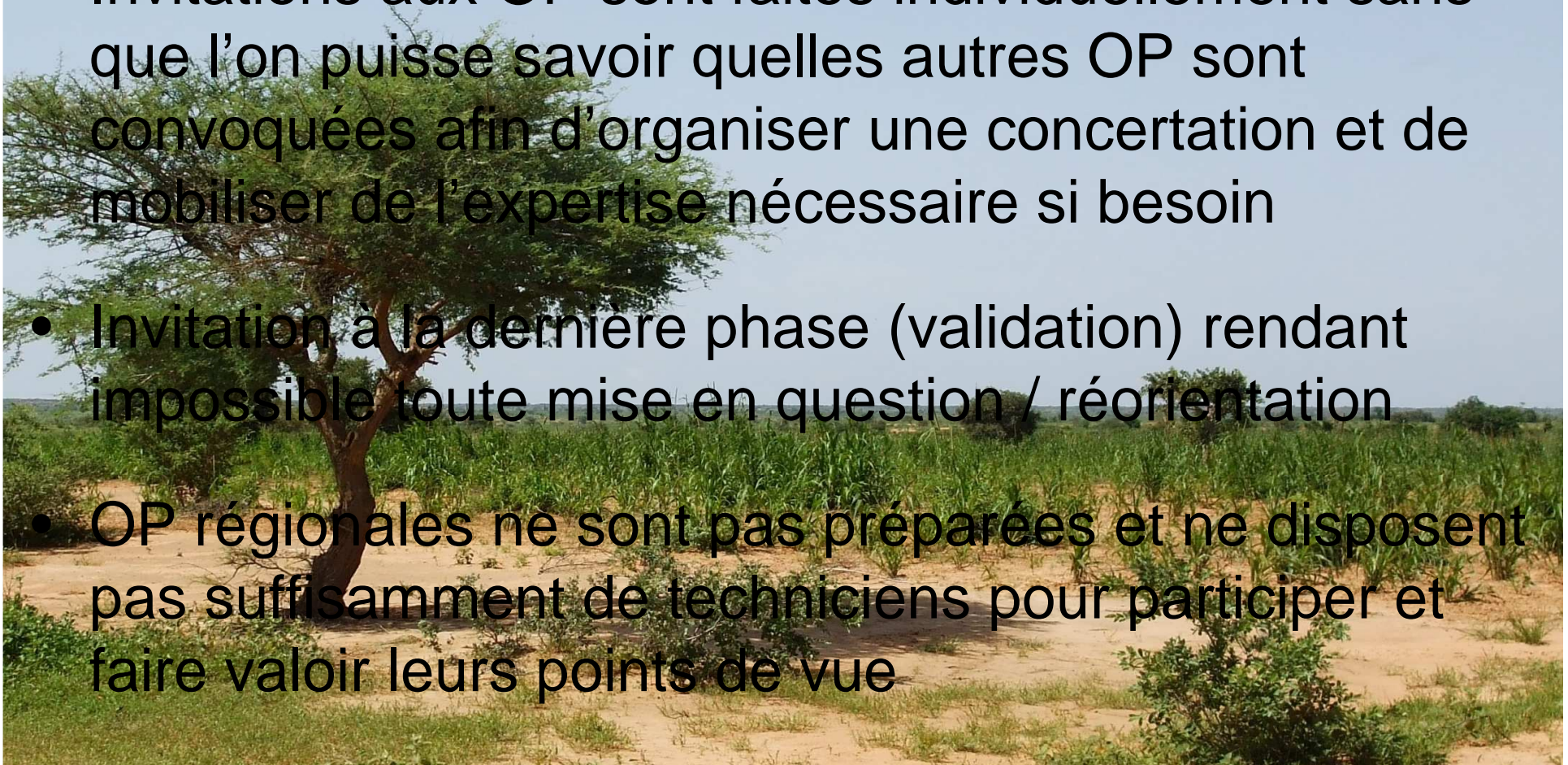
# De l'implication et de la participation des OP

- Globalement les OPA ne sont **pas impliquées dans les cadre de décision** de la SDR au niveau politique et global. **La signature de la Charte ECOWAP/PDDAA n'a pas apporté de modifications à cette situation.**
- La SDR est organisée suivant 14 programmes ayant chacun son comité de pilotage. La participation des OPA à ces comités de pilotage est déterminée par les ministères techniques maîtres d'œuvre. Cette participation est « **variable** ».
- La participation des OPA aux comités de pilotages (en général). Les OPA sont presque **toujours représentées marginalement** / 1 représentant pour 15 ou 30 membres. Actuellement, c'est une **revendication forte des OPA**



# Des faiblesses à corriger dans le processus

- Envoi des documents quelques jours ou un jour avant
- Invitations aux OP sont faites individuellement sans que l'on puisse savoir quelles autres OP sont convoquées afin d'organiser une concertation et de mobiliser de l'expertise nécessaire si besoin
- Invitation à la dernière phase (validation) rendant impossible toute mise en question / réorientation
- OP régionales ne sont pas préparées et ne disposent pas suffisamment de techniciens pour participer et faire valoir leurs points de vue





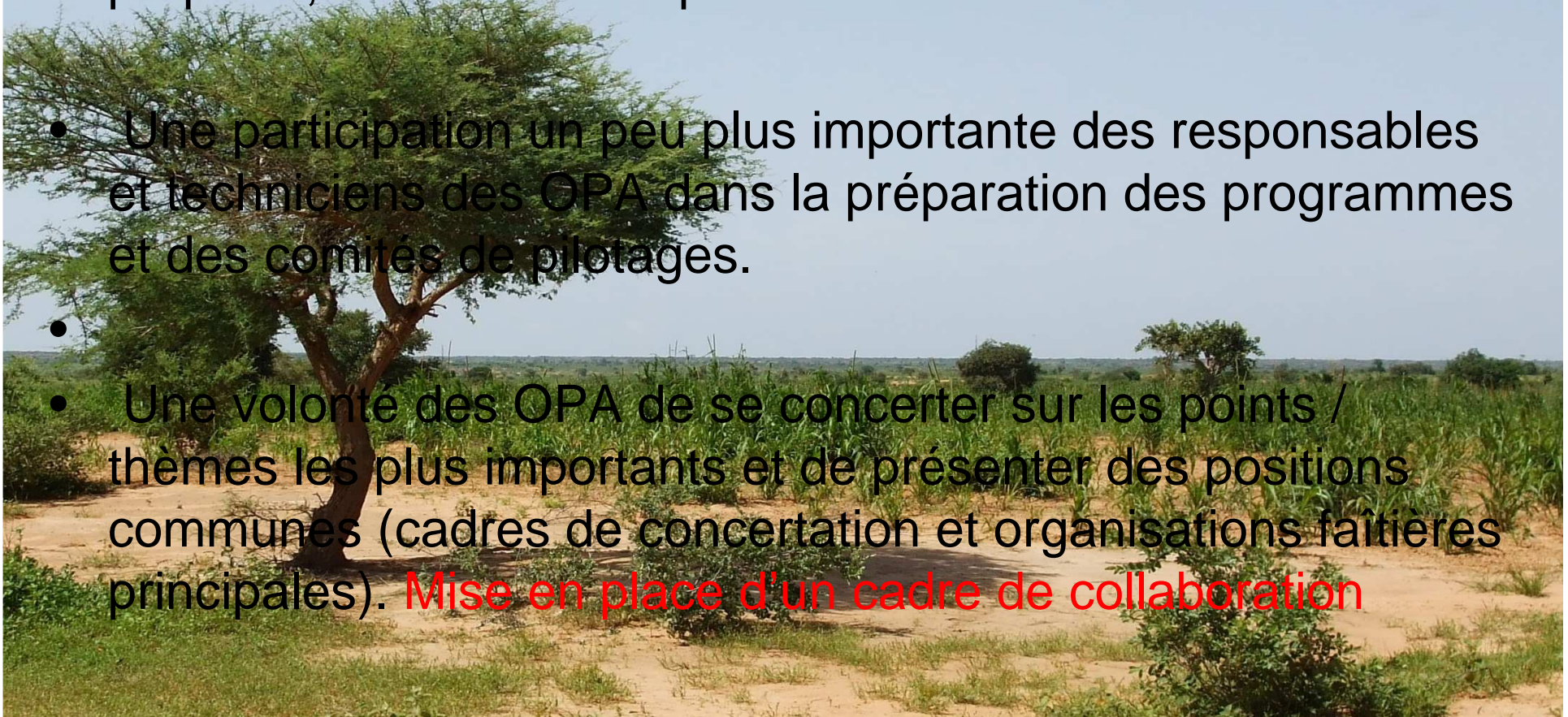
# Des faiblesses à corriger dans le processus

- Le mouvement paysan national du Niger est diversifié mais peu unifié sur les questions communes
- Le système d'information des OP au niveau national vers les OP régionales restent très insuffisant
- La préparation des élus régionaux est assez faible pour leur permettre de participer efficacement à l'élaboration de plan d'actions de leurs régions
- Les concertations des OPA au niveau régional sont quasiment inexistantes même si dans plusieurs régions les responsables des différentes OPA sont « communs » (2 à 3 postes de responsabilités dans les différentes organisations).
- L'intervention des OPA se limite à obtenir au moins une présence plus forte dans les instances de pilotage / décisions et quelques moyens...



# Ce qui s'est amélioré depuis 2010 ?

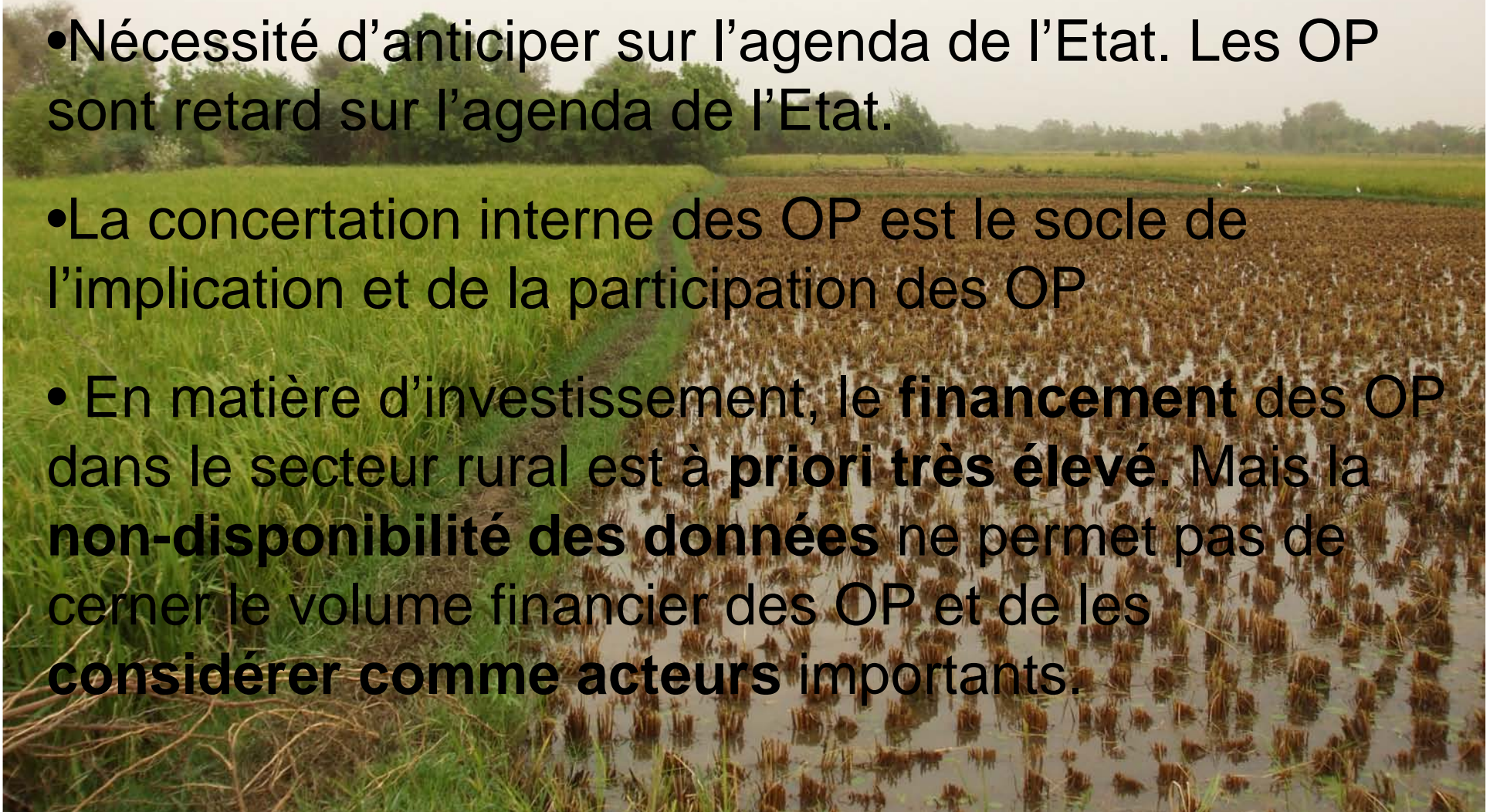
- Un meilleur accès des OPA à l'information, notamment les documents de projets et de comité de pilotage, rapports d'activités, informations qui permettent aux OPA de se préparer, d'élaborer des position
- Une participation un peu plus importante des responsables et techniciens des OPA dans la préparation des programmes et des comités de pilotages.
- Une volonté des OPA de se concerter sur les points / thèmes les plus importants et de présenter des positions communes (cadres de concertation et organisations faïtières principales). **Mise en place d'un cadre de collaboration**





# Enseignements tirés

- Les stratégies et programmes ne constituent pas en soit **une politique agricole**
- Nécessité d'anticiper sur l'agenda de l'Etat. Les OP sont retard sur l'agenda de l'Etat.
- La concertation interne des OP est le socle de l'implication et de la participation des OP
- En matière d'investissement, le **financement** des OP dans le secteur rural est à **priori très élevé**. Mais la **non-disponibilité des données** ne permet pas de cerner le volume financier des OP et de les **considérer comme acteurs importants**.





# Besoins des OP pour une meilleure participation

- Dans les pays, renforcer les capacités des leaders et agents des OP du niveau régional
- Appui pour l'analyse et le développement d'argumentaires
- Mise en place de **dispositif paysan de veille et d'information** sur les politiques agricoles et commerciales





# Exemple réussi de politique

## Il s'agit de lois foncières et pastorales

Ordonnance cadre portant principes d'orientation du **Code rural** est adoptée en mars 1993. Il se structure autour de **commissions foncières**.

- **Les cofos** sont composées de représentants des OP, de la société civile, de femmes, de jeunes, de cadres techniques et d'autorités administratives et coutumières.
- Elles constituent un cadre unique de concertation, de réflexion et de prise de décisions en matière de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits.
- La commission foncière de chaque village délivre des attestations écrites de détention coutumière, de vente et de donation, et formalise les contrats de location, de prêt et de gage coutumier
- *« ... Il faut souligner que ce processus a été l'un des plus participatifs auxquels j'ai pu participé au Niger. Les organisations d'éleveurs ont mené ce processus de manière démocratique et ont pu faire passer un certain nombre de dispositions. Si le code pastoral est validé par le Parlement, cela sera un bon compromis où tous les acteurs s'y retrouvent » Propos d'un leaders paysan dans grain de sel sept.2009*



**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**

